



Bulletin des Amis

de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

A PROPOS DU BICENTENAIRE...

"Partout j'ai fait disparaître les prêtres comme autant de vers rongeurs et fléaux de la société"

(Goyre-Laplanche, ancien vicaire général, député de la Nièvre)

CETTE TERREUR QUI MONTE...

Qui sont-ils ? Quelques révolutionnaires, mais surtout des médiocres : les éternels suiveurs, les trembleurs, les alimentaires. Peu de spiritualité, des moeurs parfois scandaleuses. A l'étape suivante, la masse de nos jureurs, déjà "désensoutanés", ne fera pas de difficultés, évêque en tête, pour se "déprêtriser"; 113 d'entre eux (soit le tiers) se marieront.

Thomas Lindet, ancien curé de Sainte-Croix, à Bernay, élu évêque constitutionnel d'Evreux, se maria avant d'apostasier. Il avait voté pour la mort du roi et contre le sursis.

Marbos, curé de Bourg-lès-Valence, puis évêque constitutionnel de la Drôme, renonça à la prêtrise, et, après avoir essayé de devenir receveur de la loterie, devint conseiller de préfecture. Du moins, lui, s'était contenté de voter pour le banissement du roi.

Massieu, évêque constitutionnel et député de l'Oise, vota, lui, la mort du roi et contre le sursis. Le 11 novembre 1793, il abjura sa qualité d'évêque qu'il n'avait prise, dit-il, "que pour porter des coups plus durs au fanatisme". Il épousa une demoiselle Odile Briquelet. A Reims, il consacra la cathédrale au culte de la Raison. A Sézanne et à Vitry, il fit arrêter des prêtres. Il fut accusé d'avoir pillé des églises à son profit.

Parmi les curés, citons Bassal, curé de Saint-Louis de Versailles, qui vota la mort du roi, apostasia et épousa en 1794 Lucie-Françoise Chambel..

François Chabot, capucin de Rodez, devenu après la constitution civile vicaire général à l'évêché de Blois. Envoyé en mission dans l'Aveyron et le Tarn. Dans l'église de Castres, transformée en salle de réunion, il harangua la foule : "quelle est ma loi, demandent-on. Je réponds : la loi naturelle. Celle qui dit : pauvres, allez chez les riches; filles, allez avec les garçons. Obéissez à tous vos instincts... Croissez et multipliez, vous n'avez pas besoin pour cela de prêtres". Le capucin conventionnel Chabot donnait l'exemple. Après avoir apostasié, il abandonna la femme avec laquelle il vivait pour épouser une juive, Léopoldine Frey, la soeur de deux aventuriers autrichiens. Condamné à mort pour corruption dans l'affaire de la Compagnie des Indes, il fut guillotiné le 5 avril 1794.

Delcasso, curé de Mont-Louis, qui, sitôt élu député des Pyrénées

nées-Orientales à la Convention, se dépêcha d'abandonner la prêtrise et d'épouser une parente de Cambacérès.

Druhle, curé de la paroisse de Taur, à Toulouse, député de la Haute-Garonne, vite déprétrisé lui aussi mais demeuré célébataire, qui le 23 avril 1798, 4 ans après Thermidor, exigeait encore la déportation des prêtres réfractaires.

Gomaire, vicaire général de l'évêque constitutionnel de Quimper, qui renonça à la prêtrise et épousa Elise Dupuy.

Goyre-Laplanche, bénédictin, vicaire général de l'évêque constitutionnel de la Nièvre, député de la Nièvre, vota pour la mort du roi et contre le sursis. En mission dans l'Orléanais et le Cher, il fit condamner des prêtres par le tribunal révolutionnaire d'Orléans et nommer curé de Jussy un citoyen, père de onze enfants. Il saisit le calice et les burettes en or, dans les églises de Bourges. Il fit descendre les cloches des clochers de Rouen. Le 13 février 1794, en retour de mission dans le Finistère et les Côtes-du-Nord, il déclara devant la Convention : "partout j'ai fait disparaître les prêtres comme de vers rongeurs et fléaux de la société." A l'automne 93, il avait renoncé à la prêtrise et épousé Adélaïde Delaquelle de Coïnce.

Sieyes, ancien chancelier de l'Eglise de Chartres, écrit en 1793 : "Je ne reconnaiss plus d'autre culte que celui de l'humanité et de la patrie."

Loi des 29 et 30 vendémiaires, an II : "Les ecclésiastiques ... seront dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécuteur des jugements criminels et mis à mort."

ON NE COMPREND RIEN A LA REVOLUTION si l'on dissimule ce qui fut un de ses moteurs principaux : la destruction de l'Eglise catholique, de son clergé, de son dogme, de ses fidèles, de ses biens.

Un catholique peut-il fêter cela ?

Célébrer le bicentenaire, c'est célébrer la Terreur.

Les tentacules de New-Age! III

Ou le système de propagation de New Age. (Suite, tiré de Controverses n° 8, mai 1989)

La nouvelle ère du Verseau dispose de plusieurs pistes de prospection pour se faire connaître et pour atteindre son but.

Au premier coup d'oeil, ces campagnes ou programmes ne semblent pas avoir beaucoup de points communs et pourtant tous servent à la propagation du mouvement.

En premier lieu, je citerai le syncrétisme religieux. Il faut comprendre sous ce terme un mélange des religions, mélange dont on fait une doctrine nouvelle. Dans l'optique d'une nouvelle et unique religion universelle, New-Age offre une religion où tout le monde y trouverait du sien. Cela dépasse légèrement l'œcuménisme tel qu'il est présenté actuellement. Cette pensée n'est pas seulement l'apanage de la théologie catholique moderniste, on la retrouve aussi chez les protestants (conseil œcuménique des églises). L'hindouisme semble parfaitement adapté à ce syncrétisme, car pour l'hindou, toutes les religions peuvent être intégrées dans l'hindouisme. La raison provient de ce que l'hindouisme nie le principe de non contradiction. D'où tout peut aller ensemble. Le bouddhisme possède les mêmes dispositions. Par exemple au Japon, le nombre des "croyants" est plus grand que le nombre des habitants, car beaucoup de japonais appartiennent en même temps à plusieurs religions, soit shintoïste et en même temps animiste ou bouddhiste.

A côté du syncrétisme, il faut citer les mouvements en faveur de la paix, soit religieux, soit politiques. De nombreux indices font considérer à certains que la rencontre mondiale pour la paix à Assise en octobre 1986, de même que le concile pour la paix (dont l'initiateur est Karl Friedrich Von Weizsäcker, frère du président de l'Allemagne fédérale, l'une des figures de proue de New Age en Allemagne) comme étant des parties intégrantes du plan de New-Age. Ce même mouvement œcuméniste, lié au nouvel âge se dessine de façon beaucoup plus nette dans la rencontre qui a lieu actuellement à Bâle où se rencontrent catholiques et protestants sous le signe de l'arc-en-ciel et de l'écologie afin de préparer une rencontre mondiale à Séoul l'an prochain. Il est connu que cette réunion de Séoul a pour but de poser les bases d'une religion universelle (les affiches éditées à l'occasion de la rencontre de Bâle annoncent la couleur avec l'arc-en-ciel de New-Age).

Comme deuxième appât, il faut citer les religions orientales et les mouvements de méditations; tant les mouvements hindouistes que bouddhistes. Exemple : le Dalaï-Lama est l'un des collaborateurs au journal "Magazin 2000", le journal de New-Age en Allemagne. Yoga, méditation transcendentale, silva mind control : tout cela appartient aujourd'hui au mouvement New Age. En 1966 les hindous ont décidé de partir en mission dans le monde entier afin de convertir le monde à l'hindouisme. Dès lors, ils ont envoyé de nombreux gourous à l'ouest et depuis lors on a vu de nombreuses sectes se développer un peu partout. Entre les plus connues, je citerai celle de Bhagwan et la secte de Moon; relevons au passage un yoga tout particulier, yoga sexuel qui promeut et propage tous les péchés possibles contre le sixième commandement et que l'on appelle tantrisme, favori des féministes.

Une troisième branche se développe sous l'égide des verts. La plupart des mouvements écologistes actuels - mais pas tous - appartiennent eux-aussi à la nouvelle ère du Verseau, entre autre l'un des plus connus : Greenpeace. Au vert se joignent de façon tout à fait logique, logique que nous étudierons une autre fois, les féministes.

Quatrième mouvement dans la même direction : la nature, la médecine naturelle. Les adeptes de New Age propagent un nouveau genre de médecine appelé la médecine holistique, c'est-à-dire médecine du tout : toute maladie serait l'indice non pas d'un défaut dans le corps ou d'un mal affectant le corps, mais elle serait l'indice d'un défaut d'énergie dans l'homme tout entier, ou bien un manque d'harmonie entre l'énergie de l'être humain et l'énergie de l'univers, ou un manque de contrôle de cette énergie... C'est dans cette optique qu'il faut concevoir les diverses thérapies proposées par New-Age entre autres le Yoga, l'acupuncture, l'imposition des mains, la méditation transcendentale, la drogue, l'iridologie (qui prétend distinguer toutes les maladies par un diagnostic des yeux, les yeux étant comme un miroir de tout l'homme), les massages, l'homéopathie; imposition des mains, massages, par là on veut faire croire que l'énergie serait transmise au malade.

Au sujet de l'homéopathie, dans l'optique de New Age, voici ce qu'en dit Fridjof Capra, l'un des auteurs les plus connus du mouvement, dans son livre *Wendezeit* "la vision du monde homéopathique avec sa considération générale des maladies, l'insistance pour un traitement individualisé et sa confiance fondamentale dans l'organisme humain peut être citée comme exemple pour beaucoup d'aspects importants du souci de santé holistique".

Bien sûr, il n'est pas nécessaire de rejeter toute l'homéopathie seulement parce que New Age l'inscrit comme étant l'un de ses moyens, il y a évidemment des maladies qui peuvent être soignées par un traitement homéopathique. Mais cela devient dangereux lorsqu'une méthode curative devient une vision globale des choses. C'est exactement ce que dit Capra lorsqu'il parle de la vision du monde homéopathique.

Une cinquième voie pour conduire au but que s'est fixé New-Age est l'art. New Age possède sa musique propre et son art propre. Nous ne serons pas surpris d'apprendre qu'il s'agit de la musique rock. Mais il y a deux sortes de musique rock : d'une part le hard rock ou heavy metal rock, comme par exemple les Rolling Stones; il y a d'autre part le soft rock. Le hard rock est beaucoup plus connu que le soft rock, principalement par le nombre imposant des groupes de musique pop. Le soft rock quant à lui tire ses sources musicales de l'hindouisme et du bouddhisme; on peut lui assimiler la musique psychédélique. Nous trouvons un bel exemple de cet art New-Age dans le corridor souterrain de l'aéroport international de Chicago qui relie les terminaux B et C.

Une autre mode se propage rapidement : la musique pour méditation. Il s'agit en général de musique New-Age à laquelle on mêle des mélodies et des harmonies extraites des compositeurs les plus renommés de l'occident, comme par exemple Mozart, Beethoven, Schubert, etc. Voilà aussi une synthèse plus qu'étonnante.

Nous ne le répéterons jamais assez : tous ces mouvements ont pour but de donner au monde une nouvelle vision des choses qui est radicalement opposée au christianisme, mêlant beaucoup de vrai à beaucoup de faux. Le mouvement est d'autant plus dangereux qu'il est très attrayant pour l'homme moderne sous de nombreux aspects. Le mouvement se propage "doucement" comme une "douce conspiration", selon le titre de l'un des livres de Marylin Ferguson : New Age est en train de tout envahir très rapidement, pratiquement sans opposition.

St-Jérôme disait : "le monde dormait et il se réveilla arien." Il dort actuellement, comment se réveillera-t-il après avoir été chlorophormé par le nouvel-Age?

B. F.

(A suivre).

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

Edition en Français du Périodique Romain

sì sì no no

<< Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du malin >> (Mt 5, 37).

SUISSE : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19- 43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

UNE OEUVRE TRES ACTUELLE : LE COMMONITORIUM

Le canon de saint Vincent de Lérins

Sur saint Vincent, moine de l'île de Lérins et auteur du *Commonitorium*, nous avons les quelques notes biographiques écrites vers la fin du Vème siècle par Gennadius de Marseille dans son *De viris illustribus*. Gennadius atteste entre autres la connaissance approfondie que saint Vincent avait de l'Ecriture sainte et du dogme catholique, ce que l'on peut d'ailleurs constater en lisant le *Commonitorium*.

Le *Commonitorium* ou « *Traité de Pérégrinus pour l'antiquité et l'universalité de la foi catholique contre les nouveautés profanes de toutes les hérésies* » se propose d'offrir une règle ou « canon » qui permette au catholique de reconnaître avec certitude les nouveautés hérétiques qui pourraient éventuellement surgir dans l'Eglise. Selon cette règle, une nouveauté qui serait en contradiction avec ce qui a toujours et partout été cru et enseigné dans l'Eglise n'est certainement pas catholique et doit donc être rejetée (1).

Il est évident que le canon de saint Vincent repose sur la foi dans l'infalibilité de l'Eglise, qui ne peut pas se

contredire elle-même. Or, accepter une nouveauté qui serait en contradiction avec la foi antique, c'est nier l'infalibilité active et passive de l'Eglise ; cela revient à supposer, dit saint Vincent, que « *tous les fidèles de tous les âges, tous les saints [...] en un mot l'univers presque entier, incorporé par la foi catholique au Christ son chef, aient ignoré, erré, blasphémé et, durant tant de siècles, n'aient point su ce qu'il fallait croire* » (chap.XXIV).

Donc, quand surgit dans l'Eglise une nouveauté qui est en contradiction avec ce qu'elle a infalliblement cru et enseigné, ce n'est pas du bon grain, mais c'est l'ivraie de l'erreur semée par l'*inimicus homo*.

Saint Vincent a ainsi formulé un critère qui est inhérent au *sensus fidei* du peuple chrétien. On en voit un exemple dans le peuple de Constantinople, qui appliqua sans le connaître le canon de saint Vincent en réagissant contre le prêtre Anastase et le patriarche Nestorius lorsqu'ils commencèrent à dénier le titre de « Mère de Dieu » à la Sainte Vierge.

La valeur du canon de saint Vincent et les malentendus

Dans les discussions qui ont eu lieu à propos du canon de saint Vincent, on a souvent tenté de faire dire à son auteur ce qu'il n'avait pas dit ni voulu dire.

Vivant à une époque où « *la subtilité des nouveaux hérétiques réclame de nous tant de soin et d'attention* » (chap. I), saint Vincent entend fixer un critère permettant de discerner la nouveauté hérétique, donc de discerner ce qui n'est pas catholique, mais il n'entend pas délimiter par là le cadre de *tout* ce qui est catholique. Correctement compris, son canon a une validité indiscutable et permanente, comme l'on bien montré le cardinal Franzelin et le cardinal Newman.

Lorsque les luthériens se réclamèrent du canon de saint Vincent contre les « nouveautés » de Rome, lorsque, plus récemment, les anglicans demandèrent au cours des conversations de Malines que dans l'éventualité d'une conversion, on ne leur impose que les vérités de foi

(1) Voici la célèbre formule de saint Vincent : « *In ipsa item catholica Ecclesia magnopere curandum est, ut id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est* » : « Dans l'Eglise catholique elle-même, il faut veiller soigneusement à s'en tenir à ce qui a été cru partout, toujours et par tous ». (*Commonitorium*, chapitre II). Pour les citations du *Commonitorium*, nous suivons la traduction de F. Brunetière et P. de Labriolle, *Saint Vincent de Lérins*, Paris, Bloud et Cie, 1906. Nous publierons de larges extraits de cet ouvrage à partir du prochain numéro du *Courrier de Rome*.

correspondant à ce canon, ils estimaient manifestement que saint Vincent avait voulu exclure non seulement les nouveautés *contredisant* la foi antique, mais également toute nouveauté qui n'aurait pas été crue et enseignée *explicitement* dans l'Eglise depuis l'antiquité - ce qui est évidemment faux. Selon cette interprétation erronée, le canon de saint Vincent conduirait à exclure tout approfondissement ultérieur et toute explicitation du donné révélé et le *Commonitorium* pourrait être alors accusé d'*« exclusivisme »* ou de *« conception fixiste »* de la Tradition.

Le caractère vivant de la Tradition

Or, non seulement saint Vincent n'exclut pas que l'*« on comprenne plus clairement ce qui auparavant était cru plus obscurément »* et qu'ainsi *« la postérité se félicite d'avoir compris ce que l'antiquité vénérerait sans le comprendre »* (chap. XXII), mais il a lui-même prévenu une interprétation « exclusiviste » ou « fixiste » de son canon.

Il explique d'abord au chapitre XXII l'exhortation de saint Paul (1 Tm, 6,20), *« O Timothée, garde le dépôt »* : *« Qu'est-ce que le dépôt ? Un dépôt, c'est ce qu'on vous a confié, non ce que vous avez découvert [...] une chose qui vous est venue et qui n'a pas été créée par vous ; dont vous n'êtes point l'auteur, mais dont vous devez être le simple gardien [...] une chose que vous ne réglez pas, mais sur laquelle vous vous réglez »*.

Puis il formule l'objection au chapitre XXIII : *« Mais peut-être dira-ton : "La Religion n'est donc susceptible d'aucun progrès dans l'Eglise du Christ ?" »* Et il répond : *« Certes, il faut qu'il y en ait un, et considérable ! Qui serait assez ennemi de l'humanité, assez hostile à Dieu pour essayer de s'y opposer ? Mais sous cette réserve, que ce progrès constitue vraiment pour la foi un progrès et non une altération : le propre du progrès étant que chaque chose s'accroît en demeurant elle-même, le propre de l'altération qu'une chose se transforme en une autre »*.

Il y a donc progrès, mais *« dans le même dogme, dans le même sens, dans la même pensée »* (*« in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententia »*) (chap. XXIII). Sinon, nous aurions la désagréable surprise de voir *« les plants de roses de la doctrine catholique [se transformer] en chardons et en épines »* et *« l'ivraie et l'aconit naître soudain des boutons du cinnamone et du baumier »* (ibid.).

« Vous avez reçu de l'or, exhorte saint Vincent, c'est de l'or qu'il faut restituer. Je ne veux pas que vous substituez une chose à une autre : je ne veux pas qu'au lieu d'or vous me présentiez impudemment du plomb ou

frauduleusement du cuivre » (chap. XXII).

Saint Vincent a le souci de l'orthodoxie - il n'entend pas exclure tout développement doctrinal. Ce qui est nouveau a droit de cité dans l'Eglise, à condition de s'insérer dans la ligne de l'identité substantielle avec ce qui est ancien.

Loin de condamner la Tradition catholique à une immobilité de mort, le *Commonitorium* nous offre même des images très suggestives du caractère vivant de la Tradition et en même temps, de son immutabilité substantielle. Lisons ce qu'écrivit saint Vincent, toujours au chapitre XXIII :

« Qu'il en soit de la religion des âmes comme du développement des corps. Ceux-ci déplient et étendent leurs proportions avec les années, et pourtant ils restent constamment les mêmes [...] rien de nouveau n'apparaît chez l'homme âgé qui auparavant déjà n'ait été caché dans l'enfant ».

Il est difficile de nier ici l'intuition que saint Vincent a eue du développement doctrinal comme explicitation homogène du donné révélé (*explicatio fidei*). Si par contre, poursuit-il, *« la forme humaine prenait ultérieurement une apparence tout à fait étrangère à son espèce [développement hétérogène] si tel membre était, soit retranché, soit ajouté, fatallement le corps entier périrait ou deviendrait monstrueux ou, en tous cas, subirait une déchéance. - Ces lois du progrès, conclut saint Vincent, doivent s'appliquer également au dogme chrétien [...] il n'admet après coup aucune altération, aucun déchet de ses caractères spécifiques, aucune variation dans ce qu'il a de défini »*.

Un exemple : nos ancêtres ont jeté autrefois dans ce champ de l'Eglise les semences du froment de la foi. Il serait tout à fait injuste et inconvenant que nous, leurs descendants, nous recueillions au lieu du froment de la vérité authentique l'ivraie de l'erreur semée en fraude [cf. Mt 13, 24-30]. Bien au contraire, il est juste, il est logique que - la fin répondant pleinement au début - nous moissonnions, maintenant qu'a grandi le froment de la doctrine, le fruit du dogme, parfaitement pur, lui aussi. Mais si les germes originels ont en une certaine mesure évolué avec le temps et maintenant s'épanouissent en leur pleine maturité, du moins le caractère propre de la graine ne doit-il changer en aucune façon. Qu'ils prennent apparence, forme, éclat, mais que chacun conserve la nature de son espèce. »

C'est en somme le grain de sénevé de l'Evangile, qui devient un arbre tout en restant toujours du sénevé.

La non-contradiction ou identité substantielle permettent de distinguer la vérité catholique de l'erreur, et le développement légitime de la corruption doctrinale. Le Concile Vatican I (session

III, chapitre 4 : *Denzinger 1800*) a repris textuellement du chapitre XXIII du *Commonitorium* la norme catholique du développement doctrinal : *« in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententia »*.

Actualité du Commonitorium

Saint Vincent a un sens très vif de l'Eglise. L'Ecriture Sainte doit être lue dans l'Eglise et avec l'Eglise :

« C'est que, vu la profondeur de l'Ecriture sainte, tous ne l'entendent pas dans un seul et même sens [...] on pourrait dire qu'autant il y a de commentateurs, autant voit-on qu'il y a d'opinions [...] Et c'est pourquoi il est bien nécessaire, en présence de tant d'erreurs aux multiples replis, que la ligne de l'interprétation des livres prophétiques et apostoliques soit dirigée conformément à la règle du sens ecclésiastique et catholique. » (chap. II).

La Tradition est « la tradition de l'Eglise catholique », et la foi de l'Eglise est attestée par les antiques Conciles œcuméniques, par le consentement unanime des Pères qui « sont demeurés fermes dans la communion et dans la foi de la seule Eglise catholique et y sont devenus des maîtres autorisés » (chap. III) et, dans des temps normaux, par la foi du corps ecclésial tout entier.

Cependant, saint Vincent ne pense pas que la recherche d'un critère pour discerner la vérité catholique de l'erreur soit superflue dans l'Eglise sous prétexte que le Magistère doit se prononcer face aux opinions hérétiques naissantes, ni que le catholique se trouve forcément à l'abri de l'erreur sans avoir à fournir d'effort personnel.

Vivant en un temps où pullulent les hérésies, il sait qu'il peut y avoir de circonstances où cet effort personnel pour rester dans la foi n'est pas épargné au catholique.

1) Les nouveautés hérétiques sont souvent proposées par des personnes qui sont investies d'une autorité dans l'Eglise. Saint Vincent s'étend sur le cas de « maîtres de l'Eglise » qui se sont transformés en maîtres d'hérésie, Nestorius, patriarche de Constantinople, Photin, appelé au siège épiscopal de Sirmium en Pannonie « au milieu de la faveur générale », Apollinaire, évêque de Laodicée en Syrie, dont l'exemple « nous apprend encore le péril de cette tentation ecclésiastique » (chap. XI).

Alors, « c'est une grande tentation de voir un homme qu'on regarde [...] comme un docteur, comme un champion de la vérité, qu'on environne de respect et d'amour, se mettre tout d'un coup à introduire sourdement de funestes erreurs qu'on ne sait pas découvrir tout de suite, étant encore sous la prévention de ses leçons antérieures » (chap. X). Et l'on peut raisonnablement

se demander pourquoi Dieu n'empêche pas « *d'enseigner ce qu'il défend d'écouter* » : c'est parce que, répond saint Vincent avec Moïse (Deut. 13,4), « *le Seigneur votre Dieu vous tente, pour qu'il apparaisse si vous l'aimez ou non, de tout votre cœur et de toute votre âme* » (*ibid.*)

Il est clair que dans cette « grande tentation », il faut un critère accessible à tous, y compris aux simples et aux incultes, pour juger de l'orthodoxie de la nouveauté, quelle que soit l'autorité de celui qui la propose.

2) Il peut arriver aussi que surgisse une nouveauté « *qu'aucun concile n'ait examinée* » (chap. III). Le catholique bien informé se trouve donc dans la nécessité de juger directement et personnellement sans pouvoir s'appuyer sur le magistère, lequel a d'ailleurs pour tâche de nous soutenir dans la foi, non de croire à notre place : chacun répondra personnellement de sa foi.

3) Il peut encore se faire que « *quelque contagion nouvelle s'efforce d'empoisonner, non plus seulement une petite partie de l'Eglise, mais l'Eglise tout entière à la fois* » (chap. III). Dans un tel cas, les vérités les plus sûres sont subverties, mises en doute, niées :

« *A la place d'un dogme venu de Dieu*, écrit saint Vincent à propos de l'hérésie arienne, toutes les fois qu'on met des superstitions purement humaines, on ruine par de criminelles nouveautés une antiquité si bien assise ; on viole l'enseignement des âges antérieurs ; on déchire les décisions des Pères ; on anéantit les définitions des ancêtres ; et la curiosité profane, passionnée de nouveautés, refuse de se contenir dans les chastes limites d'une antiquité sainte et incorruptible ». (chap. IV)

Le consentement unanime en

matière de foi cesse alors dans l'Eglise : comme au temps de l'arianisme, « *une sorte de nuage* » obscurcit les esprits, de sorte qu'ils ne peuvent pas distinguer « *en un si grand trouble, la véritable route à suivre* » (*ibid.*)

Dans une telle désorientation, et dans le silence du magistère infaillible de l'Eglise, il ne reste au catholique que le recours à « *l'antiquité* », entendue ici par saint Vincent au sens de la foi professée par l'Eglise avant que « *l'univers presqu'entier* » n'eût été « *ébranlé par l'ouragan furieux* » de l'hérésie (chap. V). Et en effet, « *l'antiquité [...] évidemment, ne peut plus être séduite par aucune nouveauté mensongère* » (chap. III).

L'actualité du *Commonitorium* vient précisément du fait que saint Vincent a énoncé son canon en considérant les temps de situation anormale dans l'Eglise.

Objectivité du canon de saint Vincent

La règle donnée par saint Vincent est indéniablement une règle objective. Le jugement qui s'appuie sur elle n'a rien à voir avec un jugement subjectif de caractère protestant. Saint Vincent souligne la valeur objective du recours à « *l'antiquité* » quand il parle des quelques « *évêques fidèles* » (chap. V) du temps de l'hérésie arienne.

« *Mais ce qu'il nous faut surtout admirer dans ce déploiement d'une énergie en quelque sorte divine, c'est que, dans le domaine des antiques maximes de l'Eglise, ces confesseurs prirent la défense non d'une fraction quelconque, mais de l'universalité [...] Aussi s'attachèrent-ils aux décrets et définitions de tous les évêques de la sainte Eglise, héritiers de la vérité apostolique et catholique, et aimèrent-ils mieux se livrer eux-mêmes que de livrer la foi de l'antique universalité* » (chap. V).

Et au chapitre VI : « *Rayonnant, comme le chandelier à sept branches, des sept lumières du Saint-Esprit, ils ont en effet révélé de façon éclatante à la postérité le principe grâce auquel, dans toutes les entreprises de l'erreur, l'audace des nouveautés profanes serait désormais écrasée sous l'autorité de la sainte antiquité.* »

Un soupçon sans fondement

Disons quelques mots sur le soupçon d'antiaugustinisme ou de semipelagianisme que l'on a fait peser à tort sur l'auteur du *Commonitorium* pour des raisons étrangères à son œuvre. Ce soupçon est relativement récent ; il a été formulé pour la première fois au XVII^e siècle par Gérard Vossius (*Historia de controversis* 1,9). Repoussé avec indignation par Bossuet comme une calomnie, repris récemment en 1933 par le P. J. Madoz, il a été surtout fondé sur l'attribution à saint Vincent de l'ouvrage appelé *Objectiones Vincentianae*, ouvrage violemment antiaugustinien qui ne nous est connu qu'à travers la réfutation de saint Prosper d'Aquitaine. Mais aujourd'hui, après l'étude approfondie du P.G. O'Connor, *Saint Vincent of Lerin and Saint Augustine* (Rome, 1964), le soupçon de semipelagianisme ne peut plus être soutenu. Le P. O'Connor a démontré aussi avec de solides arguments que les *Objectiones Vincentianae*, qui attribuent de grossières erreurs à saint Augustin, ne pouvaient aucunement être attribuées à un théologien aussi sérieux, précis et instruit que l'était l'auteur du *Commonitorium*.

Tout soupçon étant donc écarté, on peut aborder en toute tranquillité l'œuvre de saint Vincent de Lérins, dont les pages vigoureuses et rayonnantes d'authentique foi catholique sont bien propres à nous fortifier dans la première des vertus théologales, condition nécessaire à notre salut.

LA “RENAISSANCE” BIBLIQUE POSTCONCILIAIRE

Grâce à la renaissance biblique post-conciliaire, ce fut au tour d'une dame de monter au pupitre à côté de l'autel pour lire devant l'assemblée attentive un passage de la première lettre de saint Paul aux Corinthiens. Et elle lut en effet, non sans une certaine emphase

étudiée : « *La charité est patiente, elle est bonne...* », puis elle tourna la page, et même deux pages par mégarde, et poursuivit : « *...que les femmes se taisent dans l'assemblée...* ». Elle resta interdite, sauta deux lignes en quête de salut et continua : « *...il est malséant*

à une femme de parler dans l'assemblée... ». Après quoi, décontenancée, elle tourna les talons et disparut.

L'hécatombe

Grâce à la renaissance biblique post-conciliaire, l'Écriture sainte fut parfois

épurée de ce qui semblait embarrassant à l'un ou l'autre bibliste, théologien, liturgiste, etc. Certes, on proclame honnêtement que l'Ecriture sainte est parole de Dieu : mais en pratique, elle doit être acceptée sous bénéfice d'inventaire. Certes, on y lit qu'Adam fut créé par Dieu à son image et à sa ressemblance : mais en réalité, il a été procréé en même temps que beaucoup d'autres par quelques tribus de singes parvenus au sommet de leur ascèse biologique. On y parle d'Anges, messagers de Dieu, mais en fait ce ne sont que des messages de Dieu, quand ce ne sont pas d'illusaires suggestions subjectives. En conséquence, l'ange pervers, le tentateur du Paradis terrestre, disparaît avec le péché originel. Le péché d'Adam doit être en réalité réparti en quote-parts entre les nombreux Adams, c'est-à-dire les premiers hommes et les premières femmes procréés par les singes les plus évolués, et ces péchés originels ne nuirent pas à leurs descendants, si ce n'est à la façon dont nuit un mauvais exemple. Les Anges s'étant dissous de messagers en messages, l'Archange Gabriel s'évanouit lui aussi dans le néant, et de l'annonce faite à la Très Sainte Vierge de l'incarnation du Verbe rédempteur, il ne reste qu'un écho incertain. Naturellement, les Anges que Jésus dit être à ses ordres disparaissent aussi, de même que les Anges qui voient la face de Dieu et qui veillent sur les petits innocents. Il est clair que dans cette hécatombe, les Anges de la Résurrection ne survivent pas non plus.

Quant à la résurrection corporelle de Notre Seigneur hors du sépulcre, le renouveau biblique postconciliaire enseigne imperturbablement que si la dépouille mortelle du Crucifié a connu la corruption, comme il arrive ordinai-rement aux cadavres, cela n'a pas d'importance particulière, étant donné que le Seigneur a continué à vivre dans la conviction et dans l'amour des premiers croyants, puis de leurs successeurs. En somme, dire que Jésus est ressuscité veut dire qu'*« il a assumé une dimension ecclésiale »*. C'est clair ? Le « Magnificat » non plus, ne pouvait échapper à l'œil de lynx des représentants de la renouveau biblique postconciliaire, selon lesquels il ne fut certainement pas l'œuvre d'une petite paysanne illettrée de Nazareth, mais celle d'un rabbin cultivé, qui n'est pas autrement connu.

Et les Evangiles ? Ils n'ont pas été rédigés par les quatre Evangélistes connus de tous : on n'a que de vagues notions de leur existence historique et ils avaient déjà disparu dans l'ombre lorsque l'expérience religieuse des premières chrétiennes, dispersées dans le monde gréco-romain, confluait merveil-

leusement jusqu'à constituer justement nos quatre Evangiles.

Le petit nuage

Mais voilà que dans le ciel serein de la renaissance biblique postconciliaire, un petit nuage est apparu, petit comme celui qu'avait vu le serviteur d'Elie au-dessus de la mer au couchant du Carmel, et porteur d'une pluie abondante. Cet autre petit nuage n'est pas venu de la mer, mais du désert. Il a débouché d'une grotte du désert de Judée, de la septième grotte de la région de Qumrân : quelques centimètres carrés de papyrus, avec les versets 52 et 53 du chapitre VI de Marc. Après des hésitations et des discussions, on est arrivé à la conclusion que ce texte remonte à l'année 50 de l'ère chrétienne, ou peu avant, ou peu après. Il est écrit en grec, langue que de nombreux bibliques catholiques, protestants et juifs pensent n'être pas la langue originelle des Synoptiques : ceux-ci auraient eu pour base un texte écrit en araméen ou en hébreu.

On appelle synoptiques les Evangiles de Matthieu, Marc et Luc, parce que si on les met l'un à côté de l'autre, on remarque au premier coup d'œil des ressemblances de contenu, de disposition et même d'expression. Dans ces lieux parallèles cependant, il y a souvent des variantes, qui ne s'expliquent que comme des traductions différentes d'un texte identique sémité et plus précisément hébreu. Il s'ensuit que Marc-hébreu a été écrit quelque temps avant l'année 50, et en Palestine, où l'hébreu était encore vivant, comme le prouvent éloquemment d'autres pièces des grottes de Qumrân. Il s'ensuit encore que l'Evangile de Marc existait déjà avant que ces communautés chrétiennes supposées, dispersées dans l'empire romain, vinssent à l'existence. Et finalement, il s'ensuit que ce que nous trouvons dans Marc n'est pas une élaboration subjective de dévots anonymes et impalpables, mais que c'est l'œuvre historique d'un historien qui a été très proche des événements qu'il rapporte.

« Ainsi, , affirme José O'Callaghan S.J. (*La Civiltà Cattolica*, 5, XI, 1988, p.272), même sans changer le cadre substantiel qui rattache l'origine des Evangiles aux souvenirs des apôtres et à leur prédication orale, il est possible de penser par exemple que l'on a déjà commencé à mettre cette prédication par écrit pendant la deuxième décennie après la mort de Jésus ». Mais pourquoi donc les Evangélistes auraient-ils attendu vingt ans pour mettre par écrit la prédication des apôtres, et pourquoi n'auraient-ils pas pensé à mettre par écrit la prédication de Jésus, entendue peu avant par deux d'entre eux, Jean et Matthieu, qui

étaient des apôtres, et certainement pas des analphabètes ? A cette époque aussi, on utilisait la sténographie.

Un autre coup dans les châteaux de cartes

Mais là, nous passons des Synoptiques à Jean ; alors, continuons, et passons de Jean à Paul. Le code Chester Beatty se compose au total de 86 feuilles de papyrus et donc de 172 pages, écrites en grec. Il contient les épîtres de saint Paul, y compris l'épître aux Hébreux, moins la IIe aux Thessaloniciens, la lettre à Tite et les deux lettres à Timothée. On pensait que ce code datait du IIIème siècle. Or, des raisons paléographiques et papyrologiques prouvent qu'il n'a pas été composé après Domitien, et Domitien a été assassiné en 81. Dans ce cas aussi, il faut convenir qu'il est resté bien peu de temps aux chrétiens du monde gréco-romain pour élaborer ces écrits. Ce rajeunissement détruit lui aussi les châteaux de cartes des rationalistes, c'est-à-dire de ceux qui sectionnent à leur goût les pages de l'Ecriture sainte et en attribuent, toujours à leur goût, les différentes sections à autant d'auteurs évanescents.

Brevet refusé

L'impossibilité de soutenir une datation tardive des Synoptiques avait été déjà démontrée à l'évidence par Jean Carmignac dans son livre de petites dimensions, mais rempli d'arguments irréfutables, *La naissance des Evangiles synoptiques, premier résultat de 20 ans de recherches*, Paris, Oeil, 1982, mais certains bibliques, comme José O'Callaghan dans son article cité plus haut, affectent une ignorance totale à l'égard de cette œuvre ; tandis que d'autres bibliques, comme Mauro Laconi, disqualifient Carmignac sans hésitation, parce qu'*« avec une candeur un peu ingénue, il ose voir dans ses conclusions personnelles la base de l'exégèse des évangiles synoptiques pour l'an deux mille ...[et puisque] il ne nous semble pas que l'on puisse le juger comme un véritable spécialiste dans le domaine des études synoptiques »* (*Parole di Vita*, nov.-déc., 1986). Comme on voit, même si Carmignac fournit des arguments irréfutables, ses conclusions ne méritent aucune considération, le pauvre ! Ceux qui s'arrogent l'exclusivité de distribuer le brevet de « Spécialiste dans le domaine des études synoptiques » refusent ce brevet à Carmignac tout simplement parce qu'il a fait voler en éclats leurs constructions.

★★★

L'ASSOCIATION DES ELEVEURS DE CANARIS D'OBERMINZBACH

par un conteur

(*Una Voce-Korrespondenz*, mars-avril 1989)

L'Association des éleveurs de canaris d'Oberminzbach avait une longue tradition et elle était célèbre bien au-delà des limites de ce petit pays. Non seulement les gens de Niederminzbach et de la ville voisine venaient visiter avec enthousiasme son exposition permanente de canaris et prendre conseil sur toutes les questions concernant ces jolis oiseaux, mais on écrivait aussi et l'on venait de loin et même de l'étranger pour profiter de la science des amis des oiseaux d'Oberminzbach.

Il ne se passait guère de fin de semaine sans qu'il y eût quelque manifestation sur l'élevage des canaris, les soins à leur donner ou leur reproduction, et les voitures étrangères et les autocars se pressaient aux alentours de la salle de réunion, en été davantage, moins en hiver. Mais le sommet, c'était l'assemblée générale annuelle ; l'administration des chemins de fer devait même organiser des trains supplémentaires.

Ainsi s'écoulèrent les années, et l'Association des éleveurs de canaris restait la fierté incontestée du pays.

Il y eut une assemblée générale qui fut particulièrement mémorable et dont beaucoup d'anciens se souviennent encore. Elle avait pour thème : « La nature du canari ». On débattit la question dans des discours éloquents et avec beaucoup d'esprit ; c'était impressionnant. La *nature* - qu'était-ce donc ? Se trouvait-elle dans le joli chant des oiseaux ? Dans leur beau plumage jaune ? Finalement, on en vint à l'idée que la nature était la « vie », car que peut bien être le plumage ou le chant (enregistré sur magnétophone) d'un oiseau mort ? « Ce qui importe, c'est la vie ! », s'exclama le président avec enthousiasme dans la salle de réunion pleine de monde, et un tonnerre d'applaudissements lui répondit.

On en vint alors bientôt à élargir

le champ des activités de l'association. Les perroquets et les perruches, les moineaux et les hirondelles n'ont-ils pas part, eux aussi, à cette « vie » qui est finalement ce qui importe ? On introduisit donc ces oiseaux dans les travaux de l'association, et bientôt l'Association des éleveurs de canaris d'Oberminzbach eut des sections pour tous les oiseaux possibles, et sa réputation grandit encore ! Aux réunions suivantes, on débordait d'enthousiasme : « Les chauves-souris, les lapins et les chats n'ont-ils pas aussi la vie en eux ? Mais si la vie est ce qu'il y a de plus important, alors, nous devons aussi nous occuper d'eux ». On vit donc bientôt des logis pour toutes sortes d'animaux dans la cour de l'association : des paniers pour les chats, des niches pour les chiens, des aquariums, et beaucoup d'autres encore.

Il y eut bien de-ci, de-là, il est vrai, quelques désaccords, surtout lorsqu'un chat qui appartenait au président-adjoint de l'association mangea au cours d'une de ses promenades non seulement quelques moineaux, mais même un canari particulièrement précieux. Dans un coin de la salle de réunion, on entendit même quelques anciens de l'association murmurer : « Si nous sommes des éleveurs de canaris, pourquoi devons-nous dorloter les chats ? Que devient donc le but de notre association ? »

Mais on ne pouvait plus s'arrêter en chemin, d'autant plus que l'association était couverte de louanges de toutes parts. « Quel grandiose élargissement de l'horizon ! », écrivait la Presse. Et un orateur dit dans un discours solennel d'inauguration : « Quelle conception étroite du canari nos aïeux n'avaient-ils pas naguère ! Aujourd'hui, nous savons qu'un canari n'a pas nécessairement besoin d'être jaune, ni de savoir chanter, il doit avoir la *vie* ; et (la main sur le cœur) les autres animaux n'ont-ils pas aussi la *vie* en eux

et ne sont-ils donc pas également, eux aussi, du moins selon la nature, des canaris ? » D'ailleurs, le bruit courait peu à peu que dès la première assemblée générale sur la question, il y avait eu des « conseillers » de l'union voisine des Amis des moineaux, de l'Association pour l'élevage moderne des chats et même du Cercle des éleveurs de chèvres.

De fait, les manifestations offraient maintenant un spectacle imposant. Là où avait régné auparavant l'ennuyeuse monotonie des canaris jaunes, on voyait à présent rassemblés les animaux les plus variés, et de toutes les couleurs. Et le jour où le président lui-même apparut à la fête annuelle accompagné d'un kangourou adulte, il fit à peine sensation. On se congratulait : « L'Association des éleveurs de canaris d'Oberminzbach a donné une dimension universelle aux canaris, elle s'est surpassée ! »

C'est seulement en secret que des esprits soucieux s'émouvaient. Quelques-uns parmi les plus vieux hochaient la tête avec humeur en pensant au temps où le vrai canari était le centre d'intérêt. Et d'autres parmi les plus jeunes en parlaient aussi. « A quoi bon être membre de l'Association des éleveurs de canaris, si c'est pour s'occuper de tout sauf des canaris ? », demandaient-ils. La direction de l'association et le gros des membres restaient impassibles. Les quelques esprits critiques s'échauffaient d'autant plus. « Cela ne peut pas continuer ainsi, disaient-ils, nous voyons déjà venir le moment où l'on ne parlera plus dans notre association que de kangourous, de chameaux et d'éléphants, mais plus de canaris. »

Mais le cours des événements emportait tout. Ni les conversations confidentielles avec les dirigeants de l'association, ni les lettres incendiaires de lecteurs adressées au bulletin de

l'association *L'ami aux plumes jaunes*, rien n'y faisait ; et la rédaction refusa finalement d'accepter les lettres qui exprimaient cette opinion : « pour des raisons de principe », disait-on.

Un jour, il y eut une grande agitation lorsqu'on apprit qu'il y avait une nouvelle « Association des éleveurs de canaris » à Oberminzbach. Elle avait pour caractéristique de ne s'occuper que de l'élevage des canaris ! Au début, on ne sut pas très bien qui en faisait partie, s'il s'agissait d'une branche de l'association d'origine ou d'une sorte d'entreprise concurrente. Mais le travail porta ses fruits. Les oiseaux de la nouvelle association n'étaient pas moins beaux que ceux de l'autre association, et avec le temps, ils devinrent connus et célèbres ; et les gens qui tenaient vraiment aux canaris s'adressaient maintenant à la nouvelle association.

Cela ne laissait pas de repos à la direction de l'association d'origine ; en fin de compte, c'était l'image de l'association riche en traditions et louée de toutes parts qui était en jeu. A la réunion suivante, on ne parla que d'une seule chose : « Qui oserait prétendre que nous ne nous occupons plus de canaris ? », tempêta le président, et il demanda à son adjoint d'aller chercher un pauvre petit canari apeuré qui s'était caché au milieu des chats, des chèvres, des kangourous, etc., et de l'apporter à la tribune pour le présenter. « Et cela, qu'est-ce que c'est ? un rhinocéros ? », s'exclama-t-il triomphant. « C'est la preuve vivante que l'association tient les canaris en grand honneur. Et nous agirons avec rigueur contre les calomnies, comme celles qui prétendent que notre association est devenue infidèle à son idéal ! »

Et lorsque la nouvelle association se choisit son propre président et commença à paraître en public pour y parler spécialement de questions qui concernaient les canaris, les notabilités de l'ancienne association allèrent de ce pas demander au Tribunal la dissolution de la nouvelle association. Motif : « Comme tout le monde sait, il n'y a qu'une seule Association d'éleveurs de canaris à Oberminzbach, et c'est nous ! » Effectivement, de mémoire d'homme, l'association était inscrite dans les registres sous ce nom. Et si la nouvelle association n'avait eu l'idée de prendre un nouveau nom au dernier moment - elle s'appelait maintenant « *Union des éleveurs de canaris* » - elle aurait dû cesser d'office ses activités. Il y eut donc à partir de ce moment-là une « Association » (dont faisaient partie ceux qui ne voulaient pas se mettre mal avec les notabilités locales

et qui se souciaient de toute façon assez peu de l'élevage des canaris) et une « Union » (de ceux qui n'auraient voulu pour rien au monde abandonner ou même diminuer leur action en faveur des canaris).

« Je déclare ici très nettement, fit annoncer partout le président de l'ancienne association, que nous n'avons rien à voir avec la prétendue « Union » dite « des éleveurs de canaris ». Quiconque adhérera à celle-ci doit savoir qu'il n'a plus rien à faire dans notre association riche en traditions et qu'il n'a plus le droit de porter le titre d'éleveur de canaris ! » Cela conduisit à cette curieuse situation que d'une part, des membres de l'association d'origine pouvaient s'appeler officiellement « éleveurs de canaris » même s'ils se consacraient exclusivement à l'engraissement des veaux ou à l'élevage des lapins, et que d'autre part, ce titre devait être interdit à ceux qui ne faisaient rien d'autre dans « l'Union » que d'élever des canaris. Cela mena à une série de désagréables procès, où il s'agissait de l'autorisation d'utiliser la dénomination ; le jugement allait parfois dans un sens, parfois dans un autre.

Mais il s'avéra bientôt que l'imposante menace du président n'avait pas le résultat espéré. De plus en plus d'amis des canaris se posaient simplement la question : « Où prendra-t-on le plus au sérieux ce que je souhaite ? » Et ils se décidaient pour « l'Union », car ils n'étaient pas sûrs que l'activité diffuse de l'ancienne association leur permit de rendre vraiment service à leurs petits protégés à plumes.

Un jour, il arriva une chose étrange. Dans une annonce discrètement reproduite dans *L'ami aux plumes jaunes*, on put lire que dorénavant, celui qui était attaché aux canaris au sens étroit au point de considérer leur élevage comme une priorité, pouvait rester ou devenir membre (de l'ancienne association). Il devait seulement remplir une condition : signer une déclaration disant que les autres animaux auxquels l'association se consacrait aussi, avaient également la vie en eux et qu'en ce sens ils pouvaient être considérés comme des canaris au sens large ; en outre, il devait s'abstenir de critiquer l'activité de l'association, et en particulier, il ne devait plus affirmer que l'association aurait perdu son identité en élargissant ses activités.

Il y eut immédiatement des discussions et des disputes chez les vrais amis des canaris qui s'appelaient maintenant « Union ».

« Ne serait-il pas séduisant de pouvoir enfin être de nouveau admis par l'association officielle et renommée, de participer aux manifestations publi-

ques et de pouvoir de nouveau présenter nos canaris à un public beaucoup plus vaste ? », disaient les uns. « Ce serait de la trahison, disaient les autres, nous ne pourrons jamais admettre qu'un hamster ou qu'un chameau soit appelé un *canari* - pas même *au sens large* ! »

Et cela fit une nouvelle division. Les premiers se rattachèrent de nouveau à « l'Association des éleveurs de canaris d'Oberminzbach » ; ils eurent même le droit d'ajouter : « section des canaris au sens étroit ». Ils signèrent sagement les conditions - et ils eurent le droit de se consacrer désormais au soin des vrais canaris. Aux grandes manifestations il est vrai, par exemple lorsqu'un taureau reproducteur fut primé comme « le canari de l'année », ils devaient être là et applaudir. Pour le langage de tous les jours, ils avaient trouvé une solution diplomatique : pour les vrais canaris, ils parlaient simplement de canaris pour les autres animaux que l'association élevait, ils parlaient des « autres canaris ».

Les autres restaient avec entêtement sur leurs positions. « Un bœuf est un bœuf et un canari est un canari », voilà ce qu'ils ne cessaient de répéter, par exemple à leur réunion hebdomadaire dans la salle de l'auberge.

Pour les profanes, la situation devenait de plus en plus difficile à comprendre. D'un côté, il y avait la grande association, qui parlait de « canaris » à toutes les occasions, mais qui pour le reste s'occupait de tout autre chose. A côté, il y avait la section spéciale pour les « canaris au sens étroit », mais qui était cependant vue par le plupart des membres de l'association comme un monstre ou pour le moins comme « la cinquième roue de la charrette », parce qu'ils ne voulaient pas comprendre pourquoi elle avait le droit d'exister. Et troisièmement, il y avait « l'Union des éleveurs de canaris », qui était vue par les deux groupes précédents avec une méfiance non déguisée.

Les trois groupes vivaient assez séparés les uns des autres. Il n'y avait que rarement des lettres de lecteurs ou des conférences qui faisaient allusion à cette situation. Je me souviens encore d'une de ces conférences. Elle avait pour thème : « Une association d'éleveurs de canaris peut-elle exclure quelqu'un uniquement parce qu'il veut élever de vrais canaris ? »

Aujourd'hui, il est vrai, l'élevage des canaris a complètement disparu à Oberminzbach. Parfois, des promeneurs racontent qu'ils ont vu des oiseaux jaunes qui chantaient dans les parages ; mais il est peu probable que des spécimens de cette espèce aient pu se maintenir si longtemps dans notre contrée - ces gens ont dû se tromper.

COMMENT UN SERVITE SERT MARIE AUJOURD'HUI...

On dirait qu'avec le Concile Vatican II, tout le monde a perdu la tête. Cette fois-ci, il s'agit d'un livre sur la Sainte Vierge commis par un Servite de Marie italien, Alberto Maggi. L'auteur est ainsi présenté : « ...Il a obtenu le diplôme de mariologie à la Faculté pontificale de théologie "Marianum" (Rome) et la licence de spiritualité à l'Université pontificale grégorienne (Rome). Il collabore avec l'équipe biblique de Juan Mateos (Grenade) et avec Radio Vatican pour des émissions de caractère biblique et spirituel. Il donne des conférences et [...] me différentes rencontres au Centre mariologique œcuménique de Turin et à la Citadella d'Assise... »

Ce livre écrit par un Servite - c'est-à-dire un serviteur de Marie -, édité par la *Citadella d'Assise*, rempli de vieilles insolences, erreurs et sottises contre la Reine de Miséricorde, contre ses vertus et ses priviléges, vise apparemment à faire sensation, à commencer par le titre : ... *Notre Dame des hérétiques-Marie et Nazareth*.

Il manifeste à l'évidence un manque absolu de science et de compétence en théologie comme en exégèse, un manque absolu de jugement en matière de critique quand aux textes utilisés : apocryphes, littérature rabbinique et ainsi de suite, mais surtout, ce qui est grave pour un religieux, un manque absolu de sens surnaturel, avec la tendance aberrante dite de « l'humanisation » de la Sainte Vierge, volontairement poussée jusqu'à la désacralisation. Il ne tient aucun compte du Magistère de l'Eglise. Il ignore superbement les Pères de l'Eglise, les Docteurs, les auteurs ecclésiastiques.

A la page 61, le P.Maggi, qui a trouvé son digne éditeur à la *Citadella* de « l'œcuménique » Assise, profanée et exploitée à toutes les sauces, explique le titre qu'il a choisi pour sa « nouvelle » et très vieille hérésie : « La Vierge de Nazareth, en profonde harmonie avec Dieu qui fait "toutes choses nouvelles" (Ap 21,5), répond à l'appel de la vie qui veut éclore et qui, pour naître, exige que "l'on ne s'arrête pas aux choses passées, que l'on ne pense plus aux réalités anciennes... sinon, on ne s'aperçoit pas de la chose nouvelle qui veut justement germer maintenant..." (Is 43,18-19). Marie abandonne ce qui est ancien, ce qui est "certain", la tradition des pères, pour s'ouvrir au nouveau, à l'inconnu ; elle se dépouille de la camisole de force de l'orthodoxie [...] pour pouvoir être pleinement libre d'accueillir la proposi-

tion sacrilège [...] de Gabriel et devenir ainsi "Notre Dame des hérétiques". Marie est donc hérétique [...] ».

Cet échantillon donne une idée du style et de la pensée de l'auteur. Le lecteur qui relira *Isaïe* 43 se rendra tout de suite compte que la référence est hors du sujet. Il aurait plutôt fallu rappeler, pour le consentement de la Vierge à l'annonce évangélique, la prophétie de la Vierge qui conçoit et donne le jour au « Dieu avec nous » (Is. 7), au « Dieu fort » (Is. 8. 8-10 : Is. 9, 5-6). Quand à la prétendue « orthodoxie » sur laquelle notre servite divague, c'était au contraire une conception erronée du messie qui prédominait généralement au premier siècle avant Jésus-Christ parmi les Juifs.

Les étrangetés ou plutôt les insultes se succèdent, par exemple page 93 et suivantes : « Un Fils difficile... La famille de Nazareth aura été sainte, mais pas calme. Et l'agitation, comme dans beaucoup de familles, est provoquée par le fils... Inquiet, Joseph, qui ne voit pas respectée son autorité [...] ; inquiète, Marie, qui ne comprend pas ce fils [...] ; inquiet, Jésus, qui supporte mal [...] les prétentions de ses parents... »

Ce Servite n'a pas dû lire l'Evangile de saint Luc 2, 51-52 : « Alors il descendit avec eux, et vint à Nazareth, et il leur était soumis... Et Jésus progressait en sagesse, en taille et en grâce devant Dieu et devant les hommes. »

Mais s'il fait preuve d'une ignorance ou d'une incompréhension totale des textes sacrés de nos quatre Evangiles, l'auteur, par contre, montre qu'il connaît très bien le novateur Raymond E. Brown : voir *The birth of the Messiah. A commentary on the Infancy Narratives in Matthew and Luke*, New York, 1977, 594 pages, traduit en italien en 1981 aux éditions de la *Citadella d'Assise* - comme par hasard.

Le P.Alberto Maggi aurait dû au moins connaître l'important volume que les Servites de Marie, ses frères, ont dédié en toute justice à la mémoire de leur Père Gabriele M.Roschini, le grand mariologue (*Marianum*, 1979), où l'abbé René Laurentin lui-même expose et réfute l'exégèse du dit Raymond E. Brown dans son intéressant article « Exégèses réductrices des Evangiles de l'Enfance » (pp. 76-100).

Sur ce sujet, l'exégète Francesco Spadafora, qui fut appelé par le P.Roschini, alors Recteur, à enseigner à la Faculté de théologie « Marianum », avant d'être professeur d'Ecriture sainte à l'Université pontificale du Latran, et qui s'est

intéressé aux textes « mariologiques » des Evangiles (voir *Maria Santissima nella Sacra Scrittura*, Université du Latran, Rome), écrit dans son essai *Raymond E. Brown, "La nascita del Messia"* paru dans *Lateranum* 48 (1982), n.1, pp.138-154 :

« Laurentin explique pourquoi, dans le volume dédié à la mémoire du grand mariologue Gabriel M.Roschini, il a choisi comme type de l'exégèse réductrice des Evangiles de l'Enfance le gros livre de R.E. Brown, *The Birth of the Messiah* : Brown est un exégète de grand renom ; il fait partie des plus hautes commissions catholiques et œcuméniques [...] Laurentin synthétise ainsi l'œuvre de Brown :

« Tout part de ce principe a priori que Brown a emprunté à Pannenberg :
- Jésus est historique
- Marie est symbolique

Elle appartient à la symbolique chrétienne, mais non à l'histoire, à la différence du Christ". »

De son côté, Mgr Spadafora, se proposant de « battre en brèche l'erreur de fond ou l'erreur de principe d'où part l'exégète américain », synthétise ainsi cette erreur :

« Il n'y a que quelques versets des Synoptiques qui sont utilisés pour les opposer à l'Evangile de l'Enfance. Je les ai indiqués brièvement dans le volume rappelé plus haut (De locis sic dictis antimariologicis in Sacra Scriptura) : "Certains exégètes modernes, qui proposent ce qu'on a appelé « l'humanisation » de la Vierge Marie, interprètent de manière indue et totalement erronée les paroles de Jésus-Christ Notre Seigneur dans Jean 2, 1-11 (« quid mihi et tibi mulier ? ») ; dans Mt 2, 48 ; Mc 3, 33, spécialement en rapprochant les versets 31-35 des versets 20 ss. ; Lc 8, 21 (« quae est mater mea ? ») ; et encore Lc 11,27 ss. ; et enfin Lc 2, 42-50 (« et parentes eius non intellexerunt verbum... »).

Je me référais aux auteurs catholiques et disciples et vulgarisateurs de Gacrter [auteur de ce qu'on appelle « l'humanisation » de la Sainte Vierge]. Ce rapprochement avait déjà été exploité depuis longtemps par les rationalistes. Je citais par exemple E.Renan, *Vie de Jésus*, réédition Paris, 1945, p. 35, et J. Welhausen, *Das Evangelium Marci*, Berlin, 1909, p.28. Vraiment, il n'y a rien de nouveau sous le soleil (*Eccle. 1,10*) ; en particulier dans le domaine de l'exégèse.

Et Brown part de ces passages synoptiques. Il fait un tri : il ne tient pour historiques et valables que ces quelques versets ; il croit établie, certaine, l'exégèse qu'en ont faite quelques rationalistes ; et il les met en contradiction avec ce qui est narré, spécialement dans Lc 1-2, de la Sainte Vierge et de Jésus. Puis il formule l'hypothèse selon laquelle Luc aurait atténué particulièrement le texte "antimariologique" de Marc, pour donner ensuite dans son écrit (Lc 1-2) qui serait très tardif par rapport au reste de son Evangile, la figure idéalisée, symbolique de la Vierge. Or ce sont justement les prémisses qui ne tiennent pas.

Tel est l'auteur que le P. Maggi préfère et substitue même aux Evangiles de l'Enfance, pour « humaniser » ou plutôt pour insulter la Vierge Marie et avec elle saint Joseph et Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même.

Un exégète

N.B. Nous ajouterons que les omissions et étrangetés des manuels officiels de la « catéchèse » française au sujet de l'Evangile de l'Enfance illustrent largement l'influence de la nouvelle « exégèse ».

D'UN ANCIEN MISSIONNAIRE EN CHINE

Nous reproduisons ci-dessous un extrait des Mémoires autobiographiques du père Gabriele M. Allegra, missionnaire en Chine, ouvrage paru en italien à Rome en 1986 ; le P. Allegra, originaire de Catane, a traduit la Bible en chinois et son procès de béatification est en cours.

« Je dois dire que si le succès [de la traduction de la Bible] a été si rapide et si assuré, c'était dû au concours de plusieurs facteurs, notamment de la bonne connaissance que les pères chinois avaient de la langue latine. Quand je pense qu'on n'étudie plus le latin, qu'en cela aussi nous avons suivi l'exemple des protestants, quand je pense que l'immense littérature patristique latine et que les documents les plus insignes de l'histoire de l'Eglise en Chine, qui sont écrits en latin, sont désormais des livres hermétiques pour les futurs prêtres [...] les larmes me viennent aux yeux. Etait-ce là la volonté du Concile ? Est-ce cela qu'a voulu le pape Jean avec sa Lettre apostolique Veterum Sapientia ? Et n'ont-ils pas raison, les catholiques anglais qui, réfléchissant sur ceux qui ont rédigé les décrets postconciliaires, affirment que ceux-ci constituent une vraie "mafia" qui ne respecte ni la tradition, ni les sentiments du peuple de

Dieu ? Dans les jeunes églises d'Asie, le latin unissait à Rome tout l'Episcopat et le clergé, peut-être plus qu'en Europe et en Amérique. Il n'y a rien actuellement pour le remplacer, qui puisse soutenir la comparaison avec la littérature patristique, théologique, juridique, hagiographique, écrite dans cette langue ; et non seulement on a renoncé à celle-ci à la légère, mais pratiquement on la réprouve. Pie IX disait au temps du Premier Concile du Vatican que le Concile était fait par l'Esprit-Saint, par les hommes et par le diable » (pp. 147 ss).

Ajoutons : sans doute dans des proportions et avec des fortunes diverses selon la nature du concile...

L'OSSERVATORE ROMANO AU SECOURS DE MAHOMET

L'Osservatore Romano du 5 mars 1989 écrit :

« Il n'est pas rare qu'en se réclamant de motivations artistiques ou des principes de la liberté d'expression, on cherche à justifier un usage impropre de textes sacrés ou d'éléments religieux, qui s'avère en définitive n'être rien d'autre qu'une distorsion gratuite, voire une véritable expression blasphématoire [...].

Il y a deux semaines, dans la cathédrale de Saint-Patrick, le cardinal John O'Connor, archevêque de New York, a défini comme une "insulte à l'Islam" le livre Les versets sataniques de Salman Rushdie. Au même moment, le cardinal Decourtray, archevêque de Lyon et président de la Conférence épiscopale de France, se référant à ce livre, a affirmé qu'"une fois encore, des croyants sont offensés dans leur foi".

Il est difficile de connaître les intentions réelles qui ont inspiré Salman Rushdie et l'importance que la religion islamique a dans sa vie, mais c'est un fait certain que son roman s'est avéré offensant pour des millions de croyants. Leur conscience religieuse et leur sensibilité offensée exigent notre respect. L'attachement même à notre foi nous demande de déplorer ce qu'il y a d'irrévérencieux et de blasphématoire dans ce livre ».

Pas moins ! Pour le film hérétique et blasphématoire de Scorsese, qui couvre de boue la divine figure de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'organe du Saint-Siège n'a pas utilisé le mot "blasphématoire", mais il s'est borné à reproduire le communiqué de la Conférence épiscopale italienne qui, à son tour, s'est bornée à qualifier ce film d'"inaccepta-

ble et offensant" ; et pour la parodie de Dieu et des Saints par laquelle s'est ouvert le dernier festival de San Remo, l'organe du Vatican n'a pas non plus utilisé le mot "blasphématoire", mais il s'est borné à en déplorer "le comique sans style et sans éducation" ; mais pour l'offense faite à Mahomet et aux nombreuses femmes qu'il eut par une concession "céleste" transmise par... l'archange Gabriel, contrairement aux autres "croyants" qui ne s'en sont vu accorder que quatre, l'Osservatore Romano a retrouvé le sens du sacré !

En répétant avec le cardinal Decourtray, qu'"une fois encore, des croyants sont offensés dans leur foi", l'organe du Saint-Siège met sur le même pied les croyants au Christ et les "croyants" à Mahomet ; il se fait par là le propagateur du subjectivisme religieux, ou indifférentisme, qui méconnait les droits de la vérité objective et qui, réduisant la religion à un fait purement subjectif, amène à considérer toutes les religions comme bonnes, même si elles se contredisent entre elles, et à considérer finalement comme secondaire l'une ou l'autre croyance religieuse pour ce qui est de la vertu en ce monde et du salut éternel dans l'autre (à supposer qu'il soit encore question de salut éternel). Ce qui revient à répudier implicitement l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ : "Qui n'est pas avec moi est contre moi et qui n'amasse pas avec moi dissipe" (Matthieu 12, 30) ; "Quiconque nie le Fils, n'a pas non plus le Père" (Jean 2, 23).

Mais si l'Osservatore Romano met sur le même pied les croyants au Christ et les "croyants" à Mahomet, il reste cependant cette différence : il est allé repêcher en l'honneur de Mahomet le mot "blasphématoire", qui était tombé en désuétude quand il s'agissait de défendre Jésus-Christ.

Rédacteur : Abbé E. de Taveau,
Via Madonna degli Angeli 14
00049 VELLETRI
Rome

Cassettes:

Mr. l'Abbé A. Lorans, Recteur de l'Inst. Uni.
St.-Pie X, Paris

... "la PSYCHANALYSE", C102,
SION 21. 5. 1985 Fr. 12.-

... "FOI ET PSYCHANALYSE" C120
(Freud et le diable)
Paris 28. 11. 88 Fr. 12.-

Mr. Jean-Marie VERNIER, Professeur

... "LE DROIT CHEZ ARISTOTE
ET SAINT-THOMAS" C120
(Les droits de l'homme)
Paris 12. 12. 1987 Fr. 12.-

Livres
Michel ALGRIN
"LA SUBVERSION HUMANITAIRE"
(Les bonnes œuvres du C.C.F.D.)
272 pages Fr. 25.-

Le sacerdoce: Abbé Jean-Paul ANDRE IV

(Suite)

Le prêtre est pasteur

Enfin le prêtre est pasteur par sa bonté, sa tendresse envers les âmes, par son amour des âmes, de toutes les âmes. A l'esprit hésitant il offre la décision, la fermeté ; il apporte la paix au cœur angoissé ; à l'âme désireuse de s'élever plus haut dans la voie de la vertu et de l'union à Dieu il propose une direction éclairée et sûre ; aux malheureux il souffle les paroles qui rendent courage, qui font supporter avec une résignation toute chrétienne les misères de leur existence... .

Le droit des fidèles au prêtre - Les devoirs qui en découlent

Ainsi Dieu a voulu que le prêtre fût nécessaire. Il a placé les hommes dans le besoin du prêtre.

Alors si les hommes, si les âmes ont absolument besoin d'un prêtre, si le prêtre leur est nécessaire, les âmes ont tout au prêtre. - Au besoin auquel l'on est soumis par une disposition de la Providence correspond infailliblement un droit à ce que ce besoin soit satisfait -.

Les fidèles ont droit au prêtre, car ils ont besoin de la Messe que seul le prêtre peut célébrer, car ils ont besoin du sacrement de pénitence qui ne peut être administré que par le prêtre, car ils ont besoin de l'instruction chrétienne qui est du ressort du prêtre par devoir d'état.

De cette nécessité et de ce droit découlent deux devoirs : un pour le prêtre, un pour les fidèles. Pour le prêtre découle le devoir de chercher inlassablement sa propre sanctification et le devoir d'acquérir et d'entretenir une science suffisante. Pour les fidèles découle le devoir de faire tout ce qui dépend d'eux pour avoir de saints prêtres.

Les devoirs du prêtre : se sanctifier, étudier, se donner

Le premier devoir du prêtre est de travailler à sa propre sanctification

Le magistère pontifical est revenu à maintes reprises sur l'exigence de la sainteté sacerdotale. Citons quelques textes particulièrement clairs.

Traitant du clergé, le code de droit canon, sous saint Pie X et Benoît XV, fait de la sainteté de vie une grave obligation pour les clercs : "Les clercs, dit le canon 124, doivent mener une vie intérieure et extérieure plus sainte que les laïcs et être pour eux un bel exemple par leurs vertus et leur bonne conduite".

L'intention de saint Pie X, dans son exhortation au clergé catholique du 4 août 1908, *Haerent animo*, fut proprement d'encourager le clergé à la sainteté. Dans ce but il y développe principalement les trois thèmes suivants: la nécessité de la sainteté sacerdotale, les exigences de la sainteté, les moyens de la sainteté. Nous lisons en particulier : "Nous commencerons donc, chers Fils, Notre Exhortation en vous excitant à la sainteté de vie que requiert votre dignité... s'il néglige la sainteté, le prêtre ne pourra en aucune façon <<être le sel de la terre>>...."

De son côté le pape Pie XII n'a pas ménagé ses exhortations à la sainteté sacerdotale. Dans sa longue et magnifique lettre au clergé du monde du 23 septembre 1950, *Menti nostrae*, le saint pontife rappelait que la sainteté est pour le prêtre un devoir permanent : "Il faut cependant, disait-il, rappeler que si de nos jours les besoins accrus de la société chrétienne exigent de plus en

plus la perfection intérieure des prêtres, ceux-ci sont déjà tenus, en vertu même de la nature du sublime ministère que Dieu leur a confié, à travailler inlassablement, toujours et partout, à l'œuvre de leur propre sanctification". Précédemment, le 23 novembre 1941, il écrivait aux évêques de Bolivie : "Car, étant donné l'éminente dignité du prêtre qui, à bon droit et à juste titre, est appelé un <<autre Christ>>, étant donné sa puissance ineffable complètement cachée sur le Corps vrai et sur le Corps mystique du divin Rédempteur, étant donné que la fonction qui lui est confiée de promouvoir la sainteté du peuple chrétien est importante et élevée, il est absolument nécessaire que le prêtre soit remarquable et éminent par la vertu et la doctrine aux yeux des hommes parmi lesquels il est choisi et que, comme une lumière posée sur le candélabre, <<il brille aux yeux de tous ceux qui sont dans la maison>> (St Matth. V, 15). . . ."

C'est en raison de sa proximité de l'Hostie immaculée que le prêtre a le devoir de vivre dans la vertu. "Avec une grande justesse, saint Charles Borromée insistait sur ce point dans ses discours à son clergé : <<Si nous nous rappelions, mes très chers frères, quelles grandes et saintes choses le seigneur Dieu a disposées en nos mains... Qu'y a-t-il que le seigneur n'ait mis dans ma main quand il y a déposé son Fils unique, coéternel et égal à lui ?... Comment donc pourrais-je être assez ingrat, après tant de faveurs et d'amour, pour pécher contre lui ?... pour déshonorer cette dignité, cette vie consacrée à son service ?>>..." (ST Pie X :*Haerent animo*).

A la première consécration, le célébrant dit sur le pain : *Hoc est enim Corpus meum*. Certes, c'est au nom du Christ que le célébrant, en vertu des pouvoirs que lui a conférés le sacrement de l'ordre, prononce ces paroles, et c'est le propre Corps sacramental du Christ qui est rendu présent à ce moment-là sur l'autel. Mais, tout de même, c'est bien le célébrant qui prononce à voix basse ces paroles. Mentirait-il, quant à lui, en les prononçant ? Dans le Corps du Christ le prêtre doit voir son propre corps à Lui. Par conséquent, le prêtre doit rechercher la pureté. Il doit rester fidèle à la chasteté parfaite, selon qu'il l'a promis au moment de son sousdiaconat. Il faut que le corps et la sensibilité du prêtre soient au service de son âme sacerdotale, au service de son ministère auprès des âmes. Pour cela le prêtre doit être un homme mortifié, un homme de pénitence.

Le célébrant dit aussi sur le vin : *Hic est enim Calix sanguinis mei...* Il doit donc lui-même donner sa vie pour les âmes. Il doit répandre, il doit livrer sa santé et sa vie, jusqu'au dernier souffle, pour les âmes. S'il y a l'imprudence blâmable de l'activisme, il y a aussi la fausse prudence blâmable du prêtre qui s'économise en réalité pour des motifs humains, plus ou moins conscients, avoués ou non. L'on comprend alors pourquoi l'on peut appeler une messe vécue la vie d'un saint prêtre. Si le prêtre prononce à voix basse sur le pain et sur le vin, au cours de la sainte Messe, les sublimes paroles de la consécration, il devrait pouvoir les prononcer, avec chaque fois plus de sincérité, dans le tréfonds de son âme, sur lui-même, à chaque instant de sa vie, en pensant à la sainte Eucharistie et au précieux sang.

Le prêtre doit "travailler inlassablement à l'œuvre de sa propre sanctification" en raison aussi, comme nous l'avons dit précédemment, de sa participation à l'union hypostatique par le sacrement de l'ordre.

Il le doit en raison encore de son rôle irremplaçable auprès des fidèles. Car Dieu a mis dans les mains du prêtre "les âmes, qui sont ce qu'il a de plus cher, qu'il a préférées à lui-même dans son amour, qu'il a rachetées de son sang..." (St Charles Borromée)

Le prêtre n'a donc pas le droit d'être médiocre. Il doit bien se dire, en raison de ses pouvoirs divins et de son ministère auprès des fidèles, en raison de ce qu'exige de lui la sainte Eucharistie et de sa mission de guider les fidèles vers le Ciel au milieu des réalités de la vie humaine, qu'il ne peut opter que pour la sainteté.

La seule chance du prêtre c'est la sainteté.

Le prêtre doit étudier continuellement

Dans un discours aux séminaires de Rome, le 24 juin 1939, le pape Pie XII a indiqué les deux valeurs principales dans lesquelles le prêtre devait exceller : l'ardeur de la charité, l'extension et la sûreté de la doctrine. Il le leur dit en ces termes : "Le Christ Notre-seigneur, comme vous le savez tous, a dit à ses prêtres : Vous êtes la lumière du monde. La lumière brille, le soleil réchauffe. Voici donc votre fin, voici le but assigné au sacerdoce catholique : être le soleil surnaturel qui éclaire l'esprit des hommes par la vérité du Christ et enflamme leurs âmes de l'amour du Christ. Il faut donc que toute préparation et formation sacerdotales correspondent à cette fin et à ce but assignés".

"Si vous voulez devenir la lumière de la vérité qui vient du Christ, vous devez d'abord être illuminés par cette vérité. C'est pourquoi vous vous appliquez à l'étude des sciences sacrées".

"Si vous désirez imprégner l'âme des hommes de la charité du Christ, vous devez d'abord être enflammés de cette charité. C'est à quoi vise votre éducation religieuse et ascétique..."

"Il appartient à votre vocation divine de préparer dans le cœur des hommes la voie à l'amour et à la grâce de Jésus-Christ. Pour atteindre ce but, il faut d'abord que vous soyez vous-mêmes enflammés de cet amour. allumez donc l'amour du Christ en vous, par l'union avec le Christ, dans la prière et dans le sacrifice... Non seulement dans le sacrifice eucharistique, mais en même temps dans le sacrifice de soi-même..."

Déjà dans l'ancien Testament, Dieu demandait à ses prêtres d'acquérir la science pour la transmettre, "car les lèvres du prêtre garderont la science, et c'est de sa bouche que l'on demandera la loi". (Malachie II, 7). . . Et Il menaçait de sa réprobation les prêtres paresseux. "Parce que tu as repoussé la science, je te repousserai, pour que tu n'exerces plus mon sacerdoce" (Osée IV, 6) dit Dieu à l'ensemble des prêtres responsables par leurs négligences du désordre qui règne dans le peuple hébreu à l'époque du prophète Osée.

Le prêtre n'a donc pas le droit de négliger de s'instruire. Il doit continuellement étudier, car la science sacrée est immense, comme Dieu, et une bonne partie de ce que l'on sait d'elle peut facilement être oubliée sans cette étude continue. Ce qu'il étudie, le prêtre doit le plus souvent le revoir dans l'oraison afin de toucher les âmes en prêchant la vérité apprise et contemplée. La devise dominicaine Contemplari et contemplata aliis tradere est une devise éminemment sacerdotale. La prédication doit être le fruit de l'étude et de la prière. Alors elle touche. Alors elle convertit.

Le prêtre doit être généreux et ardent

Pour les mêmes motifs le prêtre doit être généreux.

Sacerdos alter Christus. Le prêtre est un autre Christ. Plus que tout autre il doit imiter Notre-Seigneur dans son don total à son Père et aux âmes. Comme premier religieux de Dieu, en raison de la Messe qu'il célèbre, le prêtre doit être donné totalement à Dieu. C'est en cela que consiste essentiellement sa virginité, sa pureté d'âme.

Pour être toujours plus pleinement donné à Dieu, le prêtre doit être un homme mortifié. Par la grâce de Dieu et sa propre coopération, il doit parvenir à la purification de son âme, il doit mortifier son cœur dans ses affections, il doit mortifier son corps afin de le "réduire en servitude." La pénitence, plus haute que la tempérance, doit être la compagne de sa vie, à ce double titre de chrétien et de prêtre.

En raison de ses propres péchés à expier, il lui faut faire pénitence

En raison aussi de son rôle de médiateur, il lui faut par sa mortification expier, dans une certaine mesure, les péchés des autres. Alter Christus, à la fois comme prêtre et comme hostie, il doit se porter volontairement en caution pour les âmes, acquitter pour elles une partie de leur dette, en union à la Passion de notre Sauveur.

Parce que le péché est un manque ou un refus d'amour, la pénitence, la mortification du prêtre, comme celle de tout chrétien du reste, doit être une restitution d'amour.

Comme il est aussi le serviteur des fidèles, le prêtre doit s'oublier, donner sans compter, répandre sans compter le bien autour de lui, se donner aux âmes sans chercher à s'économiser par une fausse prudence.

En particulier, le prêtre doit aimer le ministère de la confession et de la direction spirituelle. Car un certain nombre d'âmes restent attardées ou souffrent faute d'un directeur qui s'intéresse à elles et qui ait assez de science en théologie ascétique et mystique pour les conduire avec prudence sur la voie d'union à Dieu. Le prêtre doit croire au progrès des âmes. Il doit croire qu'elles peuvent atteindre, par la grâce de Dieu, une haute sainteté.

Car, alter Christus, "le prêtre est un homme dépouillé, un homme crucifié, un homme mangé" (Père Chevrier). Enfin le prêtre doit être ardent, c'est-à-dire brûler d'amour

Enfin le prêtre doit être ardent, c'est-à-dire brûler d'amour pour Dieu, de zèle pour la gloire de Dieu, d'enthousiasme pour établir le règne du Christ-Roi. Comme Jésus-Christ "venu pour jeter le feu sur la terre" (St Luc XII, 49), le prêtre doit, par la grâce de Dieu, embraser les hommes d'amour divin et de sainte générosité en leur communiquant sa flamme intérieure. Le prêtre n'a pas le droit d'être las, d'être découragé. Il lui revient au contraire d'encourager les fidèles. En sa présence, les fidèles devraient se sentir en sécurité. En le voyant et en l'écouter, les fidèles doivent se sentir enflammés de zèle apostolique.

La devise de tout prêtre

La devise de tout prêtre pourrait être exprimée par ces quatre assertions, dont la première fut prononcée par le saint Padre Pio :

Sanctifie-toi. Sanctifie-toi. sanctifie !

Instruis-toi. Instruis-toi. Instruis !

Oubie-toi. Sacrifie-toi. Donne-toi. Donne !

Prie ! Fais aimer la prière

Abonnements :

Minimum : Fr. 5.-

Normal : Fr. 30.-

Soutien : Fr. 40.- et plus